

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- VU *le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
VU *le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;*
VU *la note de service du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;*
VU *la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;*
VU *la délibération du conseil d'administration du 30/09/2024 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2025 ;*

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRAG 0472 est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'université Bourgogne Europe,
Président de l'université Bourgogne Europe
Mme Claire ROSNOBLET, maître de conférences à l'université Bourgogne Europe
M. Stéphane COLLINS, maître de conférences à l'université Bourgogne Europe
Mme Catalina ONOFREI, professeure agrégée de l'université Bourgogne Europe
M. Christophe THOMAZO, professeur des universités à l'université Bourgogne Europe
M. Dominic BATT, professeur agrégé de l'université Bourgogne Europe
Mme Marceline EVRARD, professeure agrégée de l'université Bourgogne Europe

ARTICLE 2 : Sont nommés :
Président de la commission : M. Vincent THOMAS
Vice-Président de la commission : Mme Claire ROSNOBLET
Assesseur : M. Dominic BATT

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 7 mars 2025

Le Président de l'Université,

Vincent THOMAS

